

Mineurs et réseaux de socialisation

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE
SOUS-DIRECTION DES MISSIONS DE PROTECTION JUDICIAIRE ET D'ÉDUCATION
BUREAU DES MÉTHODES ET DE L'ACTION ÉDUCATIVE. 2017

I. INTRODUCTION | p.2

1. Pourquoi investir la question de la socialisation | p.2
2. Les champs d'action | p.2

II. ÉLÉMENTS DE DÉFINITION | p.3

1. La socialisation | p.3
2. Les réseaux | p.4

III. LES PROCESSUS DE SOCIALISATION | p.5

1. Les instances incontournables | p.5
2. Les instances socialisatrices | p.10
3. La socialisation de l'enfant à l'adulte : entre continuité et rupture | p.11

IV. DES PRATIQUES ÉDUCATIVES QUI INTÈGENT LA PROBLÉMATIQUE DE LA SOCIALISATION | p.13

1. Des outils à construire | p.13
2. Le diagramme de sociabilité | p.14
3. Le diagramme historique | p.14

V. L'ARTICULATION DES INTERVENANTS | p.16

1. L'articulation entre les services internes à la protection judiciaire de la jeunesse | p.16
2. L'articulation avec les partenaires et la territorialisation de l'intervention | p.17

ANNEXE | p.19

BIBLIOGRAPHIE | p.21

Mots clés : normes, valeurs, références, groupe social, environnement, influences, inculcation, intériorisation, imitation, imprégnation, identification.

PARTIE 1 INTRODUCTION

1. POURQUOI INVESTIR LA QUESTION DE LA SOCIALISATION ?

C'est au moment où l'individu est particulièrement malléable et réceptif, pendant les temps de l'enfance et de l'adolescence, que se construisent ses relations avec les instances de socialisation, quelle que soit leur nature, positive ou négative.

Ce document thématique est consacré à la nécessité pour les équipes éducatives de comprendre la complexité des processus de socialisation à l'œuvre et de savoir identifier l'impact des instances de socialisation sur les conduites adoptées par le mineur.

Car une analyse des processus de socialisation et de leurs effets sur le comportement du jeune permet aux équipes éducatives d'élaborer un projet adapté aux besoins de celui-ci et aux difficultés qu'il rencontre.

Il s'agit d'apporter aux professionnels des connaissances et des outils leur permettant de développer eux-mêmes des connaissances susceptibles de les aider à la compréhension, aux diagnostics et à la mise en place d'outils d'action efficaces en matière :

- de prise en compte des ressources que peuvent constituer les réseaux de socialisation pour les mineurs ;
- de prévention des risques liés aux modes de socialisation ;
- de pédagogie d'alternance basée sur la diversification des modes d'apprentissage (individuels et collectifs).

La difficulté se situe dans le repérage des agents de socialisation¹ et dans l'évaluation de leur impact sur les mineurs et leur famille. Ces éléments sont à prendre en considération tant dans le cadre de l'investigation que dans celui de l'action éducative qu'il convient d'intégrer dans une stratégie de prévention.

2. LES CHAMPS D'ACTION

En matière d'investigation, la connaissance de l'environnement des adolescents peut permettre d'éclairer les professionnels de la PJJ et le magistrat, grâce au repérage des potentiels, des compétences et des difficultés². La mise en œuvre des mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) peut, à ce titre, s'attacher à évaluer dans quelle mesure la mobilisation de la famille, mais aussi des pairs, des réseaux associatifs et institutionnels, est susceptible :

¹ Un agent de socialisation est un acteur social qui exerce une influence importante dans le développement de l'individu.

² Le service éducatif peut prendre l'initiative d'explorer, dans une approche pluridisciplinaire, une ou plusieurs problématiques spécifiques du mineur et de sa famille.

- de soutenir la mise en place de l'action éducative contribuant ainsi à la restauration du lien social ;
- de faire émerger des éléments qui, au sein de l'environnement du jeune, peuvent constituer un frein ou une ressource à l'exercice de l'action éducative.

En matière d'action éducative, il s'agit de mieux appréhender l'intérêt de l'approche individuelle et de l'approche par le biais d'activités. Ces dernières privilégient en effet la socialisation des jeunes et leur capacité à initier ou participer à des projets collectifs (avec, au centre de cette dynamique de développement, le groupe comme moteur principal). Par exemple, les activités sportives sont un bon moyen de travailler avec un groupe de jeunes sur l'apprentissage et le respect des règles, pour soi-même et pour les autres, mais aussi de leur faire éprouver la nécessité d'encadrer la vie en société.

Enfin, **en matière de prévention**, prendre en compte le besoin d'appartenance des jeunes à un groupe peut permettre de désamorcer certaines difficultés liées à leur situation familiale, scolaire ou sociale et pouvant se manifester, entre autres, par de l'impulsivité, un manque de concentration ou l'intolérance à la frustration. Des ateliers peuvent utilement s'appuyer sur une action de socialisation agissant à la fois sur les paramètres individuels et collectifs. Par exemple, l'utilisation de jeux de société permet de stimuler la confiance, d'acquérir de nouveaux repères et de favoriser son ouverture à l'autre.

PARTIE 2 ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

1. LA SOCIALISATION

La socialisation se définit le plus souvent comme l'apprentissage d'une conduite sociale, du « vivre-ensemble ». Elle désigne le processus par lequel un individu s'approprié et intériorise, à travers les interactions qu'il noue avec ses proches, les normes, valeurs et rôles qui régissent le fonctionnement de la vie en société à laquelle il appartient.

La socialisation est un **processus interactif** qui intervient tout au long de la vie de l'individu et qui met en jeu de nombreuses instances. Celles-ci sont le plus souvent distinguées selon la période de socialisation dans laquelle elles interviennent. Les sociologues distinguent classiquement deux étapes dans le processus de socialisation : la socialisation primaire et la socialisation secondaire.

La socialisation primaire se déroule pendant l'enfance : elle est la période durant laquelle les apprentissages sociaux fondamentaux vont se faire (respect, politesse, etc.). L'enfant apprend l'existence de différents rôles, intègre les attitudes et les principes généraux auxquels il doit se conformer.

La socialisation secondaire a cours tout au long de l'âge adulte : l'individu intériorise de nouvelles valeurs, de nouveaux rôles qui peuvent plus ou moins transformer son identité (couple, amis, milieu professionnel, associations sportives, culturelles, etc.). Cette seconde étape dans le processus de socialisation consiste donc davantage en un complément d'apprentissage d'un sujet déjà socialisé : elle est à ce titre moins globalisante que la socialisation primaire et davantage choisie par l'individu. Ainsi, « qu'il

s'agisse du milieu géographique, ethnique ou social, l'influence [des milieux de socialisation] s'inscrit dans l'action des agents primaires ou secondaires. Par exemple, l'éducation donnée par chaque famille reflète en partie les valeurs du groupe social d'origine »³.

Au-delà de ces deux étapes, la socialisation est un **processus différencié** au regard de variables que sont essentiellement le milieu social, l'âge ou le genre :

- Les différentes catégories sociales ne valorisent pas les mêmes normes et valeurs auprès de leurs enfants. Ceux-ci acquièrent et intériorisent des normes et valeurs propres à leur groupe social, ce qui débouche alors sur des comportements différents.
- La manière de parler, les attitudes et jeux proposés à l'enfant, les attentes scolaires et orientations professionnelles sont des faits sexués : on ne se comporte pas de la même façon selon que l'on s'adresse à une fille ou un garçon. Pour exemple, les jouets sont dès la naissance un vecteur de stéréotypes des rôles sociaux (les filles joueront à la poupée pendant que les garçons préféreront les petites voitures).

2. LES RÉSEAUX

Le présent document entend désigner par **réseau** l'ensemble des entités, des relations, des liens, réels ou virtuels, qui entourent un sujet. Ainsi, il peut être intéressant d'observer ce qui se joue pour le mineur au sein de ce qui fait institution autour de lui d'une part (réseau familial, école, etc.) et de ce qui est issu des processus d'interaction (pairs, réseaux d'appartenance, etc.), d'autre part.

Pour aller plus loin...

- Les premiers moments de socialisation de l'enfant naissent dans un cadre de grande dépendance socio-affective à l'égard des adultes⁴.
- La socialisation est une affaire d'interactions, « *divers mécanismes y contribuent : les identifications, les affiliations, le partage, la coopération* ». C'est aussi une question d'implication, car l'individu ne fait pas que se conformer : **il participe et « prend une part active à ce processus »**⁵.
- La socialisation est au carrefour de la sociologie et de la psychologie. Cette notion peut être appréhendée comme « l'adaptation de l'individu à son environnement par des processus participant aussi bien de l'apprentissage de l'interaction relationnelle que de l'intériorisation des

³ Pour une présentation plus complète, se reporter à la fiche pratique de *l'Etudiant* : www.letudiant.fr/boite-a-docs/telecharger/la-socialisation-2632

⁴ Les anthropologues américains BERGER et LUCKMANN définissent la socialisation avant tout par l'immersion des individus dans ce qu'ils appellent « un monde vécu », et que l'on intègre rapidement à notre « savoir de base ». BERGER, P. L., LUCKMANN T., *La construction sociale de la réalité*, Garden City, Anchor Books, 1966.

⁵ LATERRASSE C., BEAUMATIN A., *La psychologie de l'enfant*, Ed. Milan, 1998.

normes collectives et des codes sociaux, et la construction psychique de la personne »⁶.

- Les concepts de base de toute interaction sociale sont **les rôles** (conçus comme les modalités concrètes d'exercice d'une fonction), **les valeurs** (définies comme principes de justification) et **les normes** (envisagées comme les façons acceptées de se conduire). Leur acquisition permettra à l'individu d'être pleinement intégré aux différents mondes sociaux qui l'entourent.

PARTIE 3 LES PROCESSUS DE SOCIALISATION

L'individu n'est pas isolé dans un monde social sans forme. Il est confronté à des milieux sociaux et des institutions qui organisent les interactions socialisatrices : ce sont les instances de socialisation⁷, qui ont un impact plus ou moins durable, se complètent ou peuvent entrer en contradiction.

A l'adolescence, le réel n'est plus appréhendé sous le même prisme qu'auparavant : le jeune devient capable d'élaborer son point de vue personnel, de raisonner sur des projets, des idéaux, etc. La description des caractéristiques des principaux agents de socialisation contribue à cerner l'impact de l'environnement des adolescents, portés par les liens qui les entourent. **S'interroger sur ce qui permet à chaque mineur de trouver sa place spécifique au sein de la société tout en développant sa capacité d'action autonome** trouve donc sens au cœur des missions de la Protection judiciaire de la jeunesse, et ce tant en matière d'investigation que d'action éducative⁸.

1. LES INSTANCES DE SOCIALISATION

a) Les instances incontournables

La famille est l'instance de socialisation primaire par excellence : elle est l'agent qui va participer prioritairement à l'ancrage de valeurs fondamentales à la vie en collectivité et donner à l'enfant les codes essentiels à son inscription dans un ou plusieurs réseau(x) de socialisation.

Le recueil d'éléments familiaux est un moyen de repérer une exclusion, un manque d'intégration ou de réelles difficultés socio-économiques, mais aussi d'appréhender

⁶ Les spécialistes du champ psycho-comportemental et psycho-relationnel s'accordent à formuler quatre types de besoins essentiels de l'enfant : physiologiques, affectifs, cognitifs et sociaux. Voir NEYRAND G., *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique sur l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, PUF, 2000.

⁷ Se reporter aux fiches du portail national de l'Éducation nationale (éduscol), notamment celles relatives à la sociologie générale et sociologie politique.

⁸ Le recueil d'éléments favorise aussi la construction d'hypothèses proposées au magistrat pour faire évoluer la situation du jeune et de sa famille.

l'histoire, le contexte et l'actualité familiale sous l'angle des forces et des potentialités qu'elle possède.

Ce recueil est aussi important pour connaître et cerner la personnalité du jeune et le rapport qu'il entretient avec les valeurs transmises par sa famille (acceptation et/ou rejet), ainsi que pour comprendre la place qu'il occupe dans sa famille.

Plusieurs thématiques peuvent être explorées au sein de cette première sphère de socialisation :

- Le jeune vis-à-vis de sa famille : sa place, son rôle, son histoire et ses expériences familiales, les apports et les difficultés rencontrées, sa représentation des figures d'autorités. Cette dimension doit intégrer également la place que le jeune donne aux membres de sa famille (parfois en décalage avec le positionnement réel), ses représentations, ses références, les personnes qu'il considère comme « ressources », etc.
- Les ressources de la famille : conditions de vie, niveau d'intégration sociale, rapport au travail (au chômage, à l'emploi), interventions de personnes ressources (gestion du budget familial, santé, pathologie, etc.)
- Les particularités de la composition du foyer : famille nombreuse, monoparentale, multi-générationnelle, élargie⁹, recomposée, etc.
- La participation de la famille à la vie locale, son implication et son positionnement dans la vie du jeune : le rapport à l'école, aux professionnels éducatifs, aux relations de proximité, à la vie associative, à la vie du quartier, etc.
- Les caractéristiques culturelles : conception de la filiation et des liens d'alliance dans la culture familiale, les appartenances culturelles, sociales, culturelles, politiques, etc.

La prise en compte du milieu familial dans l'approche éducative consiste à :

- Associer la famille autant que possible à la conduite de la démarche éducative, dans le cadre fixé par la mesure judiciaire ;
- Explorer les interactions intrafamiliales et repérer les sphères de socialisation qui peuvent représenter des freins ou les leviers potentiels ;
- Identifier les types de conflits parents-enfants et les caractéristiques de l'autorité parentale pour ajuster la démarche éducative et assurer son appropriation par la famille (ceci permettant de prolonger son action au-delà de la mesure éducative).

L'école et les activités périscolaires participent à l'acquisition des savoirs, mais aussi à la maîtrise des règles sociales (savoir-être et culture partagée au sein de la société). Elles sont souvent les premiers lieux d'expérimentation sociale et de confrontation aux autres.

⁹ Repérer l'étendue numérique et géographique d'une famille peut permettre d'identifier des ressources et des leviers potentiellement utiles à l'élaboration d'un projet éducatif qui se baserait, par exemple, sur la prise en charge séquentielle, la remobilisation par l'éloignement, les séjours à l'étranger, etc.

L'analyse des difficultés rencontrées à l'école favorise l'individualisation de la réponse éducative propre à chaque situation. Les interrogations dans ce domaine peuvent être regroupées en plusieurs catégories :

- La relation à l'école (équipes pédagogiques), tant du jeune que de sa famille : représentations, image que les autres renvoient (professeurs et autres élèves), ressenti, mais aussi le regard du jeune sur son niveau scolaire.
- La situation scolaire : parcours et type de scolarisation, décrochage et persévérance scolaire, attentes du jeune, appétence ou non du jeune pour certaines matières scolaires, etc.
- Le niveau scolaire : degré d'intégration au collectif, d'apprentissage, compétences de base, difficultés linguistiques, illettrisme, etc.
- Le niveau de repérage : signalement de l'Education nationale, inscription du mineur et des parents dans un réseau ou un programme de soutien spécifique (pour exemple, le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).
- Le repérage des difficultés : absentéisme ou déscolarisation, prise de drogue, racket, violence agie ou subie, etc...

Les groupes de pairs¹⁰ ont un rôle de socialisation implicite (au sens où ce n'est pas leur fonction première¹¹) mais influent. Les interactions au sein du groupe génèrent l'intégration de nouvelles valeurs (voire le rejet d'autres) et vont donc influencer les comportements.

Appréhender cette dimension dans le cadre d'une prise en charge permet de comprendre en premier lieu les motivations du jeune qui s'identifie à un nouveau groupe de référence en complément ou au détriment de son groupe d'appartenance¹², et en second lieu sa place ou son rôle au sein de son environnement (quartier), dans son groupe de pairs ou dans sa bande¹³.

Aussi, il pourra être opportun de déchiffrer le fonctionnement du réseau de proximité du mineur (basé sur l'âge, le voisinage, les activités partagées, l'appartenance culturelle, les comportements, etc.) et le rôle de son modèle identificatoire (qui peut constituer un appui ou une ressource potentielle pour le jeune et/ou sa famille)¹⁴.

En parallèle des réseaux de proximité, il convient d'appréhender également les réseaux de délinquance auxquels le jeune est susceptible d'appartenir. Ceux-ci sont également très variés (dans leur forme, structure, objectif, actions) et attractifs pour diverses raisons (recherche de reconnaissance, d'appartenance, de valorisation de soi, de profit grâce au « business », etc.). Dans ce cadre, le recueil d'informations utiles à l'action éducative et à l'accompagnement du jeune concerne à la fois les aspects généraux de la délinquance localisée et la collecte d'éléments précis.

Concrètement, il s'agit :

¹⁰ Individus ayant le même statut ou les mêmes pratiques

¹¹ La fonction première des groupes de pairs, notamment chez les jeunes, est l'organisation des loisirs et du temps libre. Voir en ce sens les travaux de G. MAUGER.

¹² On parlera alors, à l'instar du sociologue R. MERTON, d'une « socialisation anticipatrice ».

¹³ MOIGNARD B., *L'école et la rue : fabriques de délinquance*, PUF, 2008.

¹⁴ Cf. la notion de « pôle normatif » in *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*, MOHAMMED M., 2011

- de mieux connaître la réalité d'un territoire grâce aux différents diagnostics locaux et autres éléments ethnographiques, lorsqu'ils sont disponibles¹⁵ ;
- de parvenir à contextualiser l'intégration du mineur dans ce type de réseau ;
- d'affiner la connaissance sur la personnalité du jeune ;
- d'évaluer le niveau d'engagement du mineur ;
- de repérer les mécanismes à l'œuvre et la place occupée par le mineur dans ces réseaux ;
- de comprendre l'importance du groupe dans le passage à l'acte (notamment si le délit a été commis en réunion) ;
- d'évaluer le positionnement et les ressources familiales.

b) Les instances de socialisation complémentaires

Les médias et les réseaux sociaux proposent des modèles de comportements que l'enfant peut imiter ou auxquels le jeune peut s'identifier. Ce sont des instances de socialisation de plus en plus importantes, en particulier du fait de l'évolution du contexte social et culturel de notre société, avec notamment l'augmentation du temps passé devant la télévision, sur Internet ou dans les réseaux sociaux. Cette évolution légitime l'interrogation de nombreux professionnels de la PJJ sur la fonction de ces médias qui semblent devenir de fait des instances principales de socialisation, au même titre que la famille, l'école et les pairs.¹⁶

Certes, les médias d'information sont des outils de communication et d'accès aux savoirs. En revanche, il convient de se questionner sur le degré d'influence des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.) des sites de rencontre, jeux en lignes, forums et autres sites d'échanges, sur les comportements des adolescents (isolement, mutisme, discours extrême ou radical, etc.).

Le premier cercle d'entourage du mineur (famille, amis) agit le plus souvent comme un filtre (ou un « leader d'opinion ») destiné à orienter la perception des messages véhiculés par les médias¹⁷. Cependant, la perméabilité des mineurs et leur manque d'esprit critique face aux écrans les conduisent parfois à mal déchiffrer l'information reçue, voire à être ciblés délibérément par les auteurs de messages qui les identifient comme des proies faciles et comme des relais de diffusion. L'influence des médias et des réseaux sociaux doit donc être évaluée au cas par cas pour chaque mineur pris en charge.

Le milieu professionnel est un élément central de l'identité sociale des individus : c'est en partie à travers lui qu'ils se définissent et sont définis par autrui (statut social). Très tôt, les jeunes peuvent se retrouver immergés dans le monde du travail (apprentissage, stages en entreprises, chantiers-école, travaux saisonniers, « petitsboulots », etc.).

L'entrée dans ce nouvel environnement les amène à se confronter aux autres : aux collègues, au travail en équipe, aux différentes stratégies d'intégration, au groupe et à ses codes ou encore à la hiérarchie. Concrètement, la socialisation professionnelle

¹⁵ Cette étape est particulièrement pertinente en milieu urbain ou péri-urbain, ainsi qu'au sein des cités.

¹⁶ Voir la fiche de l'Étudiant « socialisation et médias » : <http://www.letudiant.fr/boite-a-docs/document/socialisation-et-medias-2635.html>

¹⁷ Pour P. LAZARSFELD, l'influence des médias « dépend des opinions préexistantes et du réseau de relations interpersonnelles du récepteur, ainsi que de son champ social ».

constitue un processus de changement identitaire important où les jeunes vont se définir par rapport à une nouvelle instance de socialisation, le travail, dont ils devront intégrer les valeurs et normes.

Ces changements individuels sont importants à observer, à accompagner et à prendre en compte dans l'approche éducative. Plusieurs caractéristiques de l'intégration au réseau professionnel peuvent, par exemple, être abordées : la confrontation à la réalité, l'adaptation à de nouvelles valeurs, la perception et l'interprétation de l'information. Ces éléments sont le plus souvent liés aux rapports qu'entretiennent les jeunes avec l'équipe¹⁸. Ainsi, une attention particulière doit être portée à cette notion de « socialisation au travail » en s'appuyant sur l'évolution des comportements et attitudes développés dans la relation aux autres (le public, le client, le patient, les collaborateurs), et en particulier dans une relation d'autorité hiérarchique. A cet égard, il convient que ce temps fasse l'objet d'un accompagnement plus « resserré » de la part des professionnels, par l'organisation de rencontres régulières avec l'entreprise en amont, pendant et en aval, pour évaluer les difficultés éventuelles et élaborer avec le jeune des stratégies pour lui permettre de les dépasser.

Enfin, **les pratiques associatives** (pratiques culturelles, sportives, etc.) sont des instances clés de socialisation des enfants et adolescents. D'abord, parce qu'elles sont source de plaisir en aidant les jeunes à créer, entreprendre ... Ensuite, parce que ces activités permettent, le plus souvent, l'apprentissage de la vie en société en s'appuyant notamment sur le jeu, la découverte et l'initiation. Enfin, parce que les règles régissant ces activités permettent aux jeunes de faire l'expérience du rapport à soi, aux autres, de la règle, de la frustration etc.

L'enjeu pour les professionnels est ici de parvenir à mieux cerner les activités et les loisirs pratiqués par les jeunes, et à mieux connaître les institutions fréquentées. L'intérêt principal de cette démarche est de comprendre :

- comment les jeunes ont pu se réaliser de manière subjective à travers ces différentes activités ;
- ce qu'a révélé l'activité exercée par le jeune (capacité d'organisation, de création, compétences sociales, etc.).

Rappelons ici que les professionnels peuvent être force de proposition, dans le cadre de la prise en charge éducative, de telles activités. Ceci a, dans ce contexte, l'intérêt d'établir une relation différente avec le jeune.

¹⁸ COHEN-SCALI V., *Modes de vie et rapport à l'école des jeunes d'origine populaire*, in *Travailler et étudier*, PUF, 2010.

2. LES INSTANCES SOCIALISATRICES (DETAIL DES AGENTS DE SOCIALISATION)

Famille	Ecole	Médias	Groupes de pairs	Associations	Relations de travail
Premières expériences sociales, apprentissage et acquisition du langage, des principaux codes et règles etc.	Intégration de certaines règles, apprentissage de la vie en groupe, maîtrise du langage et du comportement	Propose des modèles de comportement avec identification possible Cf : impact d'un mauvais usage de la télévision, des réseaux sociaux, etc.	Pendant l'adolescence on y apprend à devenir adulte, à travers des pratiques communes (premiers engagements, découvertes, nouvelles musiques...)	Eglises Crèches Clubs de sport Syndicats Partis politiques Activités culturelles	« Culture d'entreprise » Position dans l'équipe, respect hiérarchique, etc.

c) L'accompagnement spécifique de certains jeunes : points de vigilance

Certaines catégories de mineurs nécessitent une attention particulière en matière de socialisation. Les modalités d'intervention éducative pour chaque jeune doivent alors s'appuyer sur un repérage précis des spécificités, difficultés, attentes et besoins :

La question spécifique des jeunes enfants implique de repérer par le dialogue et l'observation les éventuelles difficultés de socialisation (inhibition, phobie scolaire, impulsivité, agressivité...). Cette démarche permet de replacer chaque enfant dans une situation favorable à l'amélioration et à la progression permanente de ses apprentissages. La question des liens et influences entretenus entre classes d'âge est également centrale.

Des modalités spécifiques pour les mineurs non accompagnés peuvent également s'avérer pertinentes. Il peut s'agir de recueillir, par exemple, des éléments provenant directement d'associations d'insertion (alphabétisation / français langue étrangère). Cette démarche vise à mieux retracer le parcours de ces mineurs et à travailler la socialisation sous l'angle de l'intégration¹⁹.

Enfin, pour **les mineurs concernés par des phénomènes de violence collective et d'emprise mentale** (dérives sectaires, radicalisation violente, idéologies extrémistes), l'analyse des processus de socialisation est souvent indispensable à la compréhension de la situation, soit sous la forme de carence des instances primaires de socialisation, soit par la substitution d'instances d'embrigadement. Dans le cadre d'une démarche d'évaluation, la PJJ doit s'attacher au repérage de phénomènes pouvant constituer un danger pour un mineur en portant une attention particulière à l'analyse des points d'alerte.

¹⁹ J. FARGE, *Les mineurs isolés étrangers*, Les Cahiers Dynamiques 2/2011 (n° 51), p. 16-21.

3. LA SOCIALIZATION DE L'ENFANT A L'ADULTE : ENTRE CONTINUITÉ ET RUPTURE

L'identité sociale est évolutive et voit se succéder des phases de transition et des processus de restructuration. La socialisation n'est pas un processus homogène et linéaire, mais est fonction des différents réseaux de socialisation qui s'entrecroisent, chacun étant porteur de normes et de valeurs propres pouvant être différentes, voire contradictoires. L'identité des individus ne se construit pas seulement à partir des rôles intériorisés pendant l'enfance. Au-delà de tout déterminisme social, les individus construisent leur identité propre tout au long de leur vie. Au fur et à mesure des rencontres, les individus peuvent être confrontés à des groupes sociaux différents, où les normes, les valeurs et les comportements diffèrent. Ils peuvent ainsi, en tout ou partie, se détacher des normes et valeurs intégrées dans l'enfance.

Néanmoins, la socialisation primaire influence durablement le rôle social de l'adulte en ce que les normes et les valeurs sociales intériorisées pendant l'enfance constituent une part importante de l'identité adulte.

La socialisation primaire laisse ainsi une forte empreinte sur les socialisations intervenant ultérieurement, celles-ci ayant toutes pour caractéristique principale d'intervenir « après », dans un « second temps ». Les expériences vécues dans la vie adulte seront pour beaucoup interprétées et vécues à travers le prisme, conscient ou non, de la socialisation primaire.

En effet, si la socialisation primaire a pour effet de construire l'individu, la situation de départ est différente s'agissant de la socialisation secondaire. *« Elle ne "crée" ni ne "produit" ex nihilo un individu social mais doit faire avec, d'une manière ou d'une autre, les produits antérieurement incorporés au cours de la socialisation primaire qui ont fait que l'individu est ce qu'il est devenu. Une socialisation secondaire est donc nécessairement une reconstruction, et l'un des enjeux de son analyse est de comprendre ses rapports avec la socialisation primaire »*²⁰. La socialisation secondaire est donc en partie déterminée par la socialisation primaire : il y a continuité entre ces différents processus.

Face à cette diversité, l'individu peut vouloir être défini par rapport au groupe social auquel il souhaite appartenir (groupe de référence, ou groupe choisi) et non plus en fonction de son groupe originel (groupe d'appartenance, ou groupe subi). Cette dynamique est appelée socialisation anticipatrice²¹. L'individu, en s'appropriant par avance les normes et les valeurs du groupe de référence, cherche à y faciliter son intégration.

Ce nouveau référentiel peut expliquer que certains jeunes fassent preuve de changements plus ou moins radicaux et ce, tant dans leur comportement que dans leurs valeurs, pour faciliter et préparer leur intégration future au nouveau groupe²².

²⁰ DARMON Muriel, *La socialisation*, ed. Armand Colin, 2010.

²¹ Pour un exemple illustré de socialisation anticipatrice, CF. annexe 2.

²² Pour davantage d'explicitation et d'exemples s'agissant des évolutions des réseaux de socialisation dans les groupes de jeunes de quartiers, se référer aux travaux de recherche de Thomas SAUVADET, notamment *Le capital guerrier*, 2006.

Plus encore, l'interaction entre socialisation primaire et certains réseaux de socialisation secondaire peut entraîner de véritables conflits de socialisation : l'individu est socialisé à un groupe d'une façon qui s'oppose à ce dont il a hérité de son enfance. Par exemple, en intégrant un groupe de pairs particulier (équipe sportive, groupe d'amis, etc.), le jeune peut être amené à acquérir d'autres valeurs que celles transmises par le milieu familial. Il est alors confronté à un choix nécessaire entre différents rôles sociaux contradictoires²³.

En matière d'investigation et d'action éducative, s'interroger sur la perception qu'a le jeune de son environnement de socialisation primaire, sur les valeurs et normes qu'il y a intériorisées, peut donc permettre de mieux comprendre les ressorts qui l'ont poussé à intégrer tel ou tel réseau de socialisation (groupe de pairs délinquants notamment). En effet, les manières de dire, de penser et d'agir du nouveau groupe social peuvent venir contredire celles apprises durant la socialisation primaire. Elles impliquent alors des choix qui peuvent être source de souffrance, sinon de crise identitaire.

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROCESSUS DE SOCIALISATION

La socialisation est un besoin vital d'autrui, notamment dans le développement affectif et social de l'individu. Ce développement est le fruit d'un tissu d'interactions de plus en plus complexes conduisant au développement de la communication, à l'intégration de normes morales.

- Il existe plusieurs types de socialisations : de genre, de classe, de pays, d'âge, etc.
- La socialisation peut être anticipatrice ou différenciée.
- Il s'agit d'une transmission d'éléments positifs ou négatifs, en tous cas d'éléments implicites et invisibles, qui s'effectue souvent à l'insu des acteurs.
- Les effets de la socialisation façonnent les perceptions, les comportements et les modes de pensée.
- La socialisation n'est pas statique, c'est un processus d'ajustement permanent. Elle n'est pas automatique ou mécanique, si bien que la reproduction sociale n'est jamais écrite à l'avance.
- La socialisation s'effectue souvent par imitation, imprégnation, inculcation, identification et appropriation inconsciente et involontaire de gestes, postures, valeurs.
- Il peut y avoir des conflits de socialisation (entre communautés ou entre générations).
- Plus les stimulations sont répétitives, récurrentes et cohérentes entre elles, plus la socialisation est efficace.

²³ Pour aller plus loin, lire les études de Bernard LAHIRE sur l'homme pluriel remettant en cause la théorie de l'habitus de Bourdieu jugée parfois trop caricaturale.

Pour aller plus loin...

- Une rupture biographique désigne un changement important dans la trajectoire de vie d'un individu. Cette rupture peut être volontaire (conversion religieuse, changement radical de profession, etc.) ou involontaire (maladie chronique, ascension sociale fulgurante, etc.)
- La notion d'habitus désigne un ensemble de dispositions durables (valeurs, croyances, représentations, etc.) plus ou moins inconscientes, acquises au sein du milieu social d'origine et qui guident les perceptions, les opinions et les actions des individus.

PARTIE 4

DES PRATIQUES ÉDUCATIVES QUI INTEGRENT LA PROBLÉMATIQUE DE LA SOCIALISATION

1. DES OUTILS A CONSTRUIRE

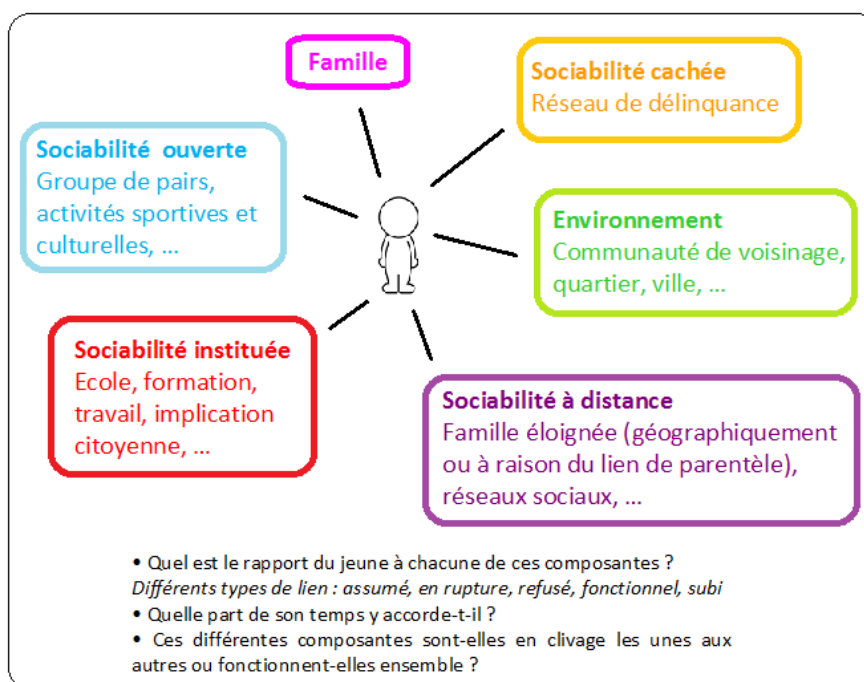
Des outils dédiés à l'analyse des modes de socialisation du jeune et de sa famille peuvent venir en soutien de l'approche éducative, en devenant des outils réflexifs permettant une mise à plat des situations et le repérage des éventuelles conséquences de l'influence des réseaux de socialisation sur les mineurs.

Quelques propositions peuvent enrichir la palette déjà à disposition des professionnels (entretiens éducatifs, cliniques et de bilan social, visites à domicile, activités de jour). Le professionnel pourra venir s'y appuyer, s'il l'estime opportun selon les situations, en complément de sa pratique actuelle.

- **L'entretien semi-directif** avec le jeune permet le recueil d'informations, de son ressenti, de son positionnement ;
- **Le recueil des renseignements** auprès des institutions, organismes locaux et interlocuteurs habituels du jeune (personnels de l'aide sociale à l'enfance, animateurs, CPE scolaire, conseiller mission locale, policier de la brigade des mineurs, ...)
- **Le travail en collaboration** avec le jeune et le partage d'informations auprès des acteurs qui gravitent autour du mineur ;
- **Le diagnostic local partagé** qui doit permettre d'acquérir une bonne connaissance de l'environnement du jeune et d'identifier les besoins en termes de réponse éducative globale. Il vient en soutien de l'action du professionnel en ce qu'il lui permet d'identifier les principaux enjeux socio-économiques et urbains de l'environnement de proximité du mineur (y compris un rapide état des lieux des caractéristiques liées à l'emploi, l'habitat, la délinquance générale). Pour ce faire, en amont, le professionnel devra donc identifier les principales sources institutionnelles susceptibles de lui fournir cet éclairage.

2. LE DIAGRAMME DE SOCIABILITE

Le diagramme de sociabilité est un outil permettant de visualiser schématiquement les rapports de sociabilité qui composent la vie du jeune. Il est composé de six pôles : la famille, la sociabilité ouverte, l'environnement, la sociabilité à distance, la sociabilité instituée et la sociabilité cachée.



Ce diagramme de sociabilité vise à :

- **Mieux comprendre et analyser les liens entretenus** (assumés, en rupture, fonctionnels, subis). Il sera important de qualifier le rapport entre les différents pôles pour mieux comprendre comment le jeune établit pour lui-même des liens au cours de ses diverses participations.
- **Bien identifier les interlocuteurs qui connaissent le jeune** (éducateurs de prévention spécialisée, animateurs, conseiller principal d'éducation, conseiller mission locale, policier de la brigade des mineurs, ...). Ces nouvelles données peuvent alors être apposées au diagramme.

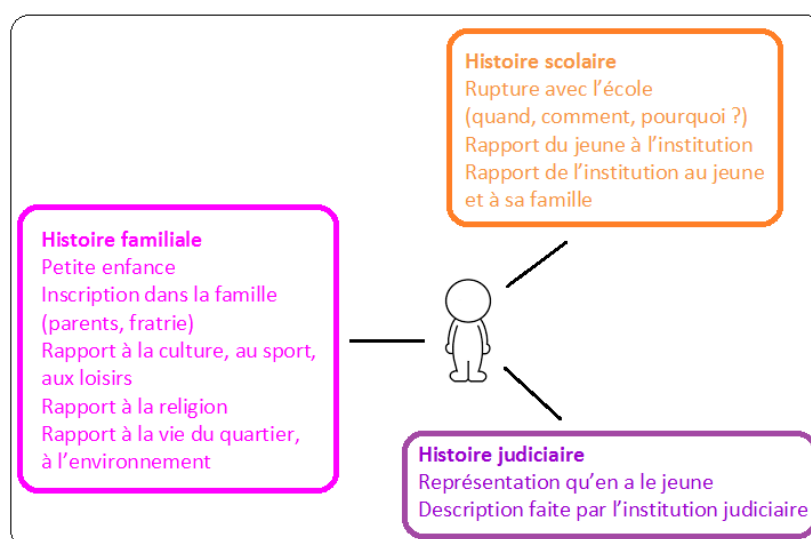
3. LE DIAGRAMME « HISTORIQUE »

En complément de l'outil méthodologique précédent qui est synchronique (événements contemporains), celui-ci est **diachronique** (se déroule dans le temps). Il vise à mieux **appréhender le processus de socialisation du jeune sur plusieurs années pour mieux en repérer les continuités, les points d'appui, les ruptures, les difficultés, ...**

Les objectifs sont multiples. Il s'agit de :

- Prendre en compte la lecture, l'intériorisation par le jeune de sa propre histoire de socialisation. Il est particulièrement important d'identifier les interlocuteurs, les situations significatives pour le jeune de son histoire.
- Définir, avec le jeune, son parcours de socialisation instituée et non instituée. Ce parcours est davantage défini en extériorité en fonction d'une chronologie objective, signifiée par des interlocuteurs et des faits significatifs.
- Définir les enjeux d'aujourd'hui, c'est-à-dire ceux ayant pour effet une meilleure prise de conscience par le jeune lui-même de sa socialisation et de ses enjeux.

Cette schématisation s'effectue le plus souvent à l'aide des entretiens qualitatifs qui tentent de repérer les faits, les situations marquantes pour lui-même et les éléments objectifs de son parcours. Sur ce point, la réalisation d'une échelle chronologique mettant en perspective les événements du parcours peut être pertinente.



Au cours des entretiens, doivent notamment être abordés les différents points suivants :

- L'histoire familiale :
 - Champs culturels des jeunes (artistique, sportif, ...) : a-t-on évalué l'aspect culturel ?
 - La petite enfance : Comment s'est déroulée la construction et quelles sont les étapes de socialisation ?
 - L'exploration des réseaux d'appartenance (réseaux basés sur la génération, l'origine, la communauté ethnique, réseaux d'appartenance culturelle ou religieuse) ?
 - Comment le jeune fait-il lien entre son histoire familiale et la vie de son lieu d'habitation ? Le fait-il ? Y en a-t-il un ?
- L'histoire scolaire :
 - Pourquoi et comment cette rupture avec l'école ? Quel lien s'est défait dans le même moment pour le jeune ? Les éducateurs doivent comprendre ce qui a

rendu ces jeunes vulnérables. Il est utile de rechercher des informations sur le lieu école.

- L'histoire judiciaire :
- Comment le jeune se la représente-t-il ? Cette représentation correspond-t-elle à la réalité de son parcours judiciaire ?

PARTIE 5 L'ARTICULATION DES INTERVENANTS

Comme décrit plus haut, la socialisation est constituée d'appartenances multiples : la famille, les pairs, l'établissement scolaire ou de formation professionnelle, le quartier de vie, les éventuelles structures d'accueil, le centre de loisirs ou de vacances, le club de sport ou d'activité artistique, etc. L'étude de ce vaste champ spécifique, le recueil d'éléments croisés, et l'accompagnement éducatif du jeune dans ce domaine induit nécessairement **des échanges entre les professionnels**. Ces derniers doivent être abordés dans le respect conjugué du cadre légal et de la place de chacun des acteurs de l'investigation et de l'action éducative (jeune, famille, magistrat, professionnels de la PJJ et ses partenaires).

La recherche et le partage d'informations doivent permettre de construire une posture professionnelle ajustée et cohérente et d'impliquer différents professionnels, tant à l'interne de la structure (cadres de direction, éducateurs, psychologues, assistants de service social...) qu'à l'externe (éducateurs en club de prévention, psychiatre, pédiatre, conseiller d'orientation...).

1. L'ARTICULATION ENTRE LES SERVICES INTERNES A LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

L'échange d'informations entre les différents acteurs de terrain (établissement de placement, de détention, service de milieu ouvert ou d'insertion, infirmier territorial, RLC le cas échéant...) favorise la souplesse et la réactivité du travail d'accompagnement des jeunes : prise en compte des leviers éducatifs prédominants (au début et en cours d'évaluation), mobilisation rapide des ressources nécessaires au suivi éducatif des jeunes et à la mise en place d'actions de prévention ou d'intervention.

Plusieurs axes de travail peuvent être identifiés au sein même du service :

- **le diagnostic territorial**²⁴ réalisé à l'interne permet de recueillir les indicateurs issus de l'expertise des services des secteurs public et associatif de la protection judiciaire de

²⁴ Le diagnostic territorial consiste en un « état des lieux qui recense, sur un territoire déterminé, les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux (...) il fournit des explications sur l'évolution passée et des appréciations sur l'évolution future » (définition de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale).

la jeunesse et de ses institutions partenaires, afin d'élaborer avec les directeurs de service des stratégies d'actions adaptées aux problématiques locales²⁵.

- **le diagnostic local du service**²⁶, dans le cadre du projet de service et en lien avec le projet d'organisation territoriale, apporte des éléments de compréhension sur le territoire et ses ressources : ces connaissances permettront ensuite de situer le territoire fréquenté par le mineur et de formuler des hypothèses de réseaux de socialisation.
- **le repérage de l'environnement** du mineur et le maillage de l'action éducative complémentaire avec celle des autres professionnels des services, associations ou organismes, dont les services de prévention spécialisée.
- **les réunions d'étude de situation** où la thématique de l'appartenance à des réseaux de socialisation peut être abordée (à mi-parcours, en fin de parcours et indépendamment de la durée de l'investigation).
- **le recours à un avis extérieur** (Education nationale, ethnopsychiatre, médecin, éducateur de prévention...).

2. L'ARTICULATION AVEC LES PARTENAIRES ET LA TERRITORIALISATION DE L'INTERVENTION

Que ce soit en matière d'investigation, de prévention ou d'action éducative, il s'agit de favoriser l'interdisciplinarité et la coopération entre professions pour construire des positionnements partagés et cohérents. Différents échelons peuvent être concernés par ces échanges, notamment ceux de la direction de service et de la direction territoriale.

Le milieu habituel de vie et les réseaux de socialisation des mineurs peuvent ainsi être appréhendés au regard de l'actualité des politiques publiques et des caractéristiques sociodémographiques du territoire ciblé.

En ce sens, le **diagnostic local partagé** permet d'intégrer la connaissance du territoire, de ses acteurs, des caractéristiques de la délinquance et des facteurs de risque (exemple : quartier repéré comme particulièrement paupérisé). Ces éléments sont partie prenante des propositions éducatives adressées au magistrat et dans la conduite de l'intervention éducative.

Ainsi, la participation de la PJJ aux instances partenariales telles que **les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance**, constitue un travail collaboratif institutionnel concret.

De la même manière, le service peut directement procéder à un **recueil des problématiques du territoire précis**²⁷ et répondre à diverses questions qui peuvent s'y poser. L'intérêt de ce recueil de données est :

- d'améliorer la connaissance des réseaux de socialisation à l'échelon local et de repérer les bénéfiques pour l'élaboration des prises en charge ;

²⁵ Circulaire du 2/09/2010 relative à l'inscription de la PJJ dans les politiques publiques. La circulaire réactualisée paraîtra dans le courant de l'année 2017.

²⁶ Ibid

²⁷ Par l'intermédiaire d'études déjà réalisées sur la zone pertinente.

- de solliciter les acteurs locaux (mairie, police, bailleurs sociaux, SNCF, RATP, Education nationale, prévention spécialisée, acteurs de la politique de la ville...) pour mieux appréhender les enjeux d'un quartier, d'un réseau de socialisation en particulier et de leurs évolutions.

ANNEXES

ANNEXE 1 - LE CADRE JURIDIQUE

- Les articles 1183 du code de procédure civile et 8 de l'ordonnance du 2 février 1945 permettent au juge des enfants de procéder à toute investigation utile sur la personnalité et l'environnement du mineur.

- La loi du 5 mars 2007 n°2007-293 relative à la protection de l'enfance, qui autorise le partage d'informations entre professionnels dans des conditions strictement définies (introduction de l'article L.226-2-2 du Code de l'action sociale et des familles – CASF).

A ce titre, le **décret n°2007-1573 du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse (article 3-1) impose le respect du secret professionnel.**

- Le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice (article 7) : **la PJJ « garantit à l'autorité judiciaire, par le contrôle, l'audit et l'évaluation, la qualité de l'aide aux décisions et celle de la prise en charge ».**

- La note du 2 février 2010 relative à l'action d'éducation dans le cadre pénal stipule que l'intervention éducative nécessite une évaluation fine de la situation du mineur. *«Engager une action d'éducation c'est d'abord disposer d'une investigation approfondie de sa situation pour pouvoir élaborer des hypothèses de travail et des modalités d'interventions adaptées (...). **La question du lien entre le mineur et son environnement est une dimension importante de son fonctionnement psychologique notamment pour les plus fragiles.** Elle est donc primordiale dans l'élaboration de l'action d'éducation ».*

- La circulaire du 2 septembre 2010 relative à l'inscription de la protection judiciaire de la jeunesse dans les politiques publiques : *« Cette implication [de la Justice à la politique de la ville] offre ainsi un prolongement précieux de l'action judiciaire et éducative en travaillant à modifier les conditions d'éducation des mineurs dans leur environnement proche ».*

- **L'arrêté du 2 février 2011 portant création de la mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) en précise la finalité : « La mesure judiciaire d'investigation éducative est destinée à fournir au magistrat des informations quant à la personnalité et aux conditions d'éducation et de vie du mineur et de ses parents. A ce titre, cette mesure est interdisciplinaire et modulable (...)**»

- La note d'orientation du 30 septembre 2014 de la protection judiciaire de la jeunesse pose pour ambition principale de soutenir la continuité des parcours éducatifs des jeunes qui lui sont confiés. La continuité, c'est-à-dire leur cohérence, lisibilité, les liens faits avec ce qui précède et suit notre intervention constitue un facteur clé de réussite : le parcours judiciaire doit s'inscrire dans le parcours de vie du jeune.

- La note du 23 mars 2015 relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative décrit cette mesure comme étant **« par essence une démarche dynamique de recueil d'éléments, de compréhension éclairant la situation, de vérification des conditions**

prévues par la loi pour l'intervention judiciaire, d'observation, d'analyse partagée puis d'élaboration de propositions. Elle s'attache à évaluer la situation d'un mineur (...) ».

• La loi du 14 mars 2016 n° 2016-297 relative à la protection de l'enfant vient réaffirmer la territorialisation de l'action éducative (notamment en son article 17) : « *Un protocole est conclu par le président du conseil départemental, conjointement avec le représentant de l'Etat dans le département et le président du conseil régional et avec le concours de l'ensemble des institutions et des organismes concernés, afin de préparer et de mieux accompagner l'accès à l'autonomie des jeunes pris en charge ou sortant des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse. Ce protocole organise le partenariat entre les acteurs (...)* » (article L222-5-2 nouveau du CASF).

ANNEXE 2 - ILLUSTRATION D'UNE SOCIALISATION ANTICIPATRICE

Dans son livre *Les armoires vides*, Annie Ernaux (fille de petits commerçants devenue professeure et écrivaine) décrit comment cette expérience de la pluralité des habitudes se transforme en conflit interne, voire en souffrance.

La période de l'enfance semble un moment de cohabitation sereine : « *J'oscillais entre deux mondes, je les traversais sans y penser. Il suffisait de ne pas se tromper, les gros mots, les expressions sonores ne devaient pas sortir de chez moi* ». Pourtant, le vrai monde est encore celui de la maison. L'école apparaît comme l'univers superficiel, dans lequel il faut faire semblant : « *Le vrai langage, c'est chez moi que je l'entendais, le pinard, la bidoche (...), la vieille carne... Toutes les choses étaient là aussitôt, les cris, les grimaces, les bouteilles renversées. La maîtresse parlait, parlait, et les choses n'existaient pas (...). L'école, c'est un "faire comme si" naturel, comme si c'était drôle, comme si c'était intéressant, comme si c'était bien.* ».

Les succès scolaires se confirmant, l'univers scolaire prend le dessus et devient le point de repère : « *Ça s'est mis à grandir ce sentiment bizarre d'être bien nulle part, sauf devant un devoir, une composition, un livre dans un coin de la cour (...). Je commençais à ne rien voir. A ignorer. La boutique, le café, les clients, et même mes parents* ».

L'adolescente commence à regarder ses parents à travers les yeux d'un autre univers social, à partir d'autres manières de dire, de voir, de sentir. Mais il est difficile aussi d'oublier le lien indéfectible, familial et affectif qui lie parents et enfants : parce que ses parents sont en elle, à travers toutes les habitudes qu'elle a construites, les mépriser, c'est se mépriser elle-même : « *C'est peut-être moi qui les ai empêchés de s'acheter une belle épicerie* ».

Source : LAHIRE B., *L'homme pluriel. La sociologie à l'épreuve de l'individu*, ed. Sciences humaines, 2006.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

Cette bibliographie, indicative et non exhaustive, est extraite du fonds documentaire ayant servi à l'élaboration du présent document. D'autres ressources peuvent être disponibles notamment à l'ENPJJ, sur Internet et Intranet justice.

ARIES, Philippe, *Les âges de la vie*, in *Essais de Mémoire*, Paris, Seuil, 1993.

BLANCHET, Alain et coll, *L'entretien dans les sciences sociales*, Dunod, 1993.

BOURDIEU, Pierre, PASSERON, Jean-Claude, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*. Collection « Le sens commun », 1964.

BORDET, Joëlle, *Les jeunes de la cité*, Presses Universitaires de France, 1998.

BOZON, Michel, *La fréquentation des cafés dans une petite ville ouvrière*, Ethnologie française, 1982.

DARMON, Muriel, *La socialisation*, ed. Armand Colin, 2010.

DEGENNE, Alain, FORSE, Michel, *Les réseaux sociaux*, Paris, Armand Colin, 1994.

DUBET, François, *Des jeunesses et des sociologies. Le cas français*, in *Sociologie et société*, vol.XXVIII, n°1, pp.23-35, 1996.

CHOQUET, Luc Henry, *Sorties de délinquance (conclusion générale)*, La découverte, 2012.

DELCROIX, Catherine, *Education et réseaux de sociabilité*, Petra, 2010.

DELCROIX, Catherine, *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*, Petite bibliothèque Payot, 2005.

DEVEREUX, Georges, *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Flammarion, 1980.

ERNAUX, Annie, *Les armoires vides*, Gallimard, 1974.

HOUZEL, Didier, *Les enjeux de la parentalité*, Erès, 1999.

JONQUET, Thierry, *La vie de ma mère*, (1994), éditions Folio, 2001.

KAMMERER, Pierre, *Adolescents dans la violence*, Gallimard, 2000.

KOKOREFF, Michel, *La force des quartiers : de la délinquance à l'engagement politique*, éd. Persée, 2003.

LAHIRE, Bernard, *Socialisation*, Article in *Encyclopaedia Universalis*, 2014.

LATERASSE, Colette et BEAUMATIN, Ania, *La psychologie de l'enfant*, Editions. Milan, 1998.

LEPOUTRE, David, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Odile Jacob, 2001.

MARPEAU, Jacques, *Le processus éducatif*, Erès, 2001.

MAUGER, Gérard, *Sociologie de la délinquance juvénile*, Paris, La Découverte, 2009.

MERTON, Robert K., *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin/Masson, 1997.[1957], pp. 223.

MOHAMMED, Marwan, *La formation des bandes : entre la famille, l'école et la rue*, PUF, collection « Le lien social », 2011.

NEYRAND, Gérard, *L'enfant, la mère et la question du père. Un bilan critique sur l'évolution des savoirs sur la petite enfance*, PUF, 2000.

NDORERAHO, J.-P., MARTINEAU S., *Références bibliographiques sur l'identité professionnelle, la socialisation professionnelle et le développement professionnel*, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), 2008.

PETONNET, Colette, *On est tous dans le brouillard*, Paris, Editions du CTHS, 2002.

SAUVADET, Thomas, *Le capital guerrier, Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Armand Colin, coll. « Sociétales », 2006

SELOSSE, Jacques, *Adolescence, violences et déviances (1952-1995)*, Matrice, 1997.

Fiche pratique (l'Etudiant) : www.letudiant.fr/boite-a-docs/telecharger/la-socialisation-2632